

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2021

Sont présents : Dominique GAHIER, Françoise MORIN, Denis MUNEROT, Nicolas PIQUET, Véronique CHARMASSON, Caroline DULAC, Christian LHUILLIER, Geneviève POINTELIN et Elisabeth VINIT.

Absent : Philippe FOURNIER

Secrétaire : Françoise MORIN

- 1) **Approbation du précédent compte-rendu** : approuvé à l'unanimité.
- 2) **SIDEC : adhésion service << elum >>** : le SIDEC propose aux collectivités l'adhésion au service <<elum>> qui propose de mettre en œuvre des moyens mutualisés, afin d'assurer une maintenance préventive et curative sur les installations d'éclairage public et de respecter les engagements de la Charte Eclairons juste le JURA. (engagement pour 6 années et coût de la proposition 18 euros par point lumineux 82 pour notre commune soit 1 116 euros pour l'année). Le conseil décide de poursuivre la maintenance de la commune avec le prestataire actuel (Entreprise RAICHON de Poligny).
- 3) **Rénovation de l'éclairage public 4^{ème} tranche** : la 4^{ème} phase de rénovation de l'éclairage public concernera le changement de 8 luminaires obsolètes sur la commune pour un montant de 4 704,50 subventionné à 50 % par le SIDEC (base de dépense plafonnée à 3 000 euros).
- 4) **Travaux toiture du Presbytère** : le petit toit à l'arrière du presbytère est fortement endommagé par la pluie engendrant de l'humidité dans l'habitation. Le devis de l'Entreprise FOURNIER Charpentes d'un montant de 712,50 euros est validé par le conseil pour la reprise de ce coin de toiture.
- 5) **Motion défense des communes forestières** : le conseil municipal apporte son soutien à l'O.N.F. contre le projet du contrat proposé par l'Etat. Contenu de projet : Le Gouvernement souhaite augmenter les contributions des communes propriétaires de Forêts au financement de l'O.N.F. à hauteur de 7,5 M d'euros en 2023 puis de 10 M d'euros en 2024 et 2025 ces augmentations viendraient impacter considérablement les budgets des communes, ainsi que la suppression de nombreux emplois O.N.F.
- 6) **PLUI : présentation du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable)** : Présentation des orientations générales du PADD :

Axe 1 :Elaborer un projet territorial durable basé sur un scénario démographique cohérent.

Axe 2 : Préserver la qualité du cadre de vie et les milieux naturels.

Axe 3 : Valoriser le patrimoine et le milieu urbain.

Axe 4 : Dynamiser le territoire par la promotion et le développement des filières économiques.

Axe 5 : Assurer un développement commercial et touristique équilibré.

Axe 6 : Soutenir et accompagner les usages et les nouvelles pratiques des habitants.

Le Conseil municipal débat et valide la délibération sur les orientations générales du PADD.

7) Questions et informations diverses :

- Adhésion à l'Office du tourisme d'Arbois pour la somme de 30 euros qui nous permettra de travailler en partenariat et de mettre en avant les richesses de notre village (patrimoine, sentiers pédestres...°
- La fondation du Patrimoine aide les propriétaires, qu'ils soient des collectivités, des particuliers ou des associations, qui investissent pour la sauvegarde de notre patrimoine. Cette institution peut accompagner chaque projet pour trouver des financements publics ou privés. Le conseil valide l'adhésion à la Fondation du Patrimoine, montant de la cotisation 55 euros.
- En raison de l'avancement des travaux d'enfouissement de la ligne à haute tension, la route départementale RD 249 sera fermée à la circulation jusqu'au 22 juillet inclus (route des Arsures et chemin du Vannet).
- Fermeture du secrétariat de Mairie jusqu'au 2 +-août.

Levée de la séance : 23 h

Le prochain conseil Municipal aura lieu le 02 septembre 2021 à 20h00.

La secrétaire

Le Maire